

Compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2009

Présents : 10 sur 14

Pouvoir : 01

Début de séance : 21 heures

Fin de séance : 21 heures 30

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 1er octobre 2009.

L

Ordre du jour :

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Redevance d'occupation du domaine public par GrDF.

1. Modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Montagne Noire

- a. Modification du nombre de communes adhérentes depuis 1975. Aujourd'hui 66 communes ;
- b. Le comité compte : 1 Président, 2 Vice-présidents et 18 membres
- c. Elargissement de l'objet du Syndicat
 - transport, stockage et distribution d' l'eau
 - travaux d'entretien et lutte contre l'incendie (contrôle du dispositif en place)
- d. Nouvelle clause : par dérogation, seul le Comité peut délibérer pour demander l'adhésion à un nouvel établissement public

2. Redevance d'occupation du domaine public (RODP)

- Par délibération du Conseil Municipal du 29 août 2008, notre collectivité a fixé le mètre de canalisation à 0.035 € le mètre ;

- Au 31 décembre 2008, la longueur du réseau exploité par GrDF sur notre commune était de 6 552 mètres. La part du Conseil Général étant de 533 mètres, la part communale restante est de 6 019 mètres.

- le coefficient de revalorisation est de 1.0615

Le calcul est le suivant :

$[(0.035 \times 6019) + 100] \times 1.0615 = 329.77 \text{ € arrondis à } 330 \text{ €}.$

Montant de la redevance 330 €.

Questions diverses :

TELETHON : Un loto organisé par diverses associations (Foot...)

Lâcher de ballons (AEB)

Bureau avec urne pour les dons

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.